

Découvrez le nouveau site Internet du Médiateur de la Ville de Paris

Éric Ferrand, Médiateur de la Ville de Paris, se dote aujourd'hui d'un site Internet dédié. Il permet aux Parisiens de s'informer sur leurs droits et sur les procédures de médiation, ainsi que de réaliser des saisines en ligne.

Anne Hidalgo, Maire de Paris, a désigné en juillet 2014 Éric Ferrand comme Médiateur de la Ville. Il a mené depuis un travail de modernisation des outils de la médiation à Paris, afin de rendre ses services encore plus accessibles aux Parisiens. Cette modernisation aboutit aujourd'hui à la mise en ligne d'un site Internet dédié, accessible à l'adresse www.mediation.paris.fr

Cet espace interactif permet aux usagers de connaître l'ensemble des démarches à effectuer pour faire appel au Médiateur et de trouver très facilement, à l'aide d'une carte interactive, la permanence la plus proche de chez eux assurée par les représentants du Médiateur. Le site propose également un « formulaire de saisine en ligne » destiné à faciliter les démarches des usagers désirant formuler une requête par le biais d'Internet.

Des actualités relatives à la vie de la Mission Médiation seront régulièrement publiées, notamment des études de cas sur les sujets les plus abordés. On y trouvera en outre des propositions du Médiateur, ainsi que des témoignages d'usagers et d'administrés sur les suites données à leurs recours en médiation.

Enfin, une rubrique « documentation » permettra de consulter les rapports annuels du Médiateur, ainsi que des documents ayant trait à la médiation ou aux Médiateurs d'autres services publics.

En 2014, plus de 1.600 situations particulières ont fait l'objet d'un accompagnement individualisé par l'équipe du Médiateur. Un chiffre en progression de 75% par rapport à 2008. Près de 2.000 requérants ont été reçus, à travers les permanences.

Celles-ci n'ont cessé de se développer, passant de 8 en 2008, à 25 aujourd'hui. Elles sont réparties dans tout Paris, dans la plupart des Mairies d'arrondissement, dans les Points d'Accès au Droit, dans les Maisons de Justice et du Droit, et dans un centre social.